



Observatoire de la Laïcité
de Provence et d'Aix

OLPA-CONTACTS

Mars 2009

Numéro 2

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ DE PROVENCE ET PAYS D'AIX

« Tout individu a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir, de répandre, sans considération de frontières, les informations et idées par quelque moyen d'expression que ce soit »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 19 (10 décembre 1948)

Agenda:

Voir page 2

Censure

Ça rime avec chaussure
Avec coup d' pied au cul
Avec blessure
Ça rime mais c'est nul

Censure

Ça rime avec cassure
Rupture fracassé
Et fracture
Ça rime avec pitié

Censure

Ça rime avec morsure
Chien de garde
Et bavure
Ça rime avec bâtarde

Censure

Ça rime avec mesure
Décrépidude
Et moisissure
Ça rime en désuétude

Censure

Ça rime avec exclure
Perquisition
Effraction et souillure
Ça rime avec maton

Censure

Ça rime avec brûlure
Inquisition
Bûcher et torture
Ça rime bon la question

Censure

Ça rime avec rouler
Trottoir et baston
Mais une chose est sûre
J'irai pisser sur ton nom

Poème anonyme
(trouvé sur le Web. Nous
avons respecté le texte
original du poète)

Anniversaires

60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
7 ans de l'OLPA

► **Sept ans déjà !** C'est l'âge de notre Observatoire, fondé en 2002 sous l'impulsion d'André Abeille à qui je dédie ce numéro d'OLPA-CONTACTS, symbole du lien qui nous rassemble autour de la Laïcité, particuliers et associations, toujours plus nombreux, pour continuer à vivre tous ensemble en, paix, malgré nos différences. »

La Présidente: Dorothee Yven.

► De novembre 08 à janvier 2009 : diverses manifestations ont marqué le **60e anniversaire** de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme organisé par un Collectif d'associations du Pays d'Aix dont faisait partie l'OLPA.

Du 15 décembre 2008 à la mi-février 2009, une exposition sur le thème de la **Censure** s'est tenue au Ligourès (salle 408) avec le concours de **Pays d'Aix Associations**. Elle a accueilli quelques groupes scolaires et un atelier, le 21 janvier 2009, sur le thème "Censure et Poésie" animé par Robert Lazennec. Cet atelier, auquel s'étaient joints nos amis du **Cercle Poétique Sainte Victoire** afin d'illustrer le sujet par des séquences *poésie*, a réuni une cinquantaine de participants très motivés.

Censure et poésie



Extrait de "La poésie et l'espérance" de Max Pol Fouchet

Au début de 1942, une mission me fut confiée par les organisations de résistance, qui me permit de me rendre à Paris. L'entreprise ne laissait pas d'être hasardeuse, mais j'avais ainsi la possibilité de prendre contact avec les écrivains de la zone occupée. Je voulais surtout rencontrer Paul Eluard. [...] Je me rendis chez lui. [...]

Il me confia un texte intitulé *Une seule pensée*, aujourd'hui connu de tous sous le titre de *Liberté*. Déjà ce poème avait paru de façon quasi clandestine. Il fallait le rendre public. Je donnai à Paul l'assurance qu'il figurerait en tête de la revue, comme un éditorial. C'est une gageure folle, me dit-il, la censure s'y opposera, et vous aurez des « ennuis ».

De retour à Alger, je fis composer le texte et soumis les épreuves au censeur de Vichy. Son collègue allemand se tenait à ses côtés, mais heureusement comprenait mal notre langue. Le Français commença de lire. Au bout de quelques quatrains, il me regarda, moqueur. « Je vois ce qu'il en est, c'est un poème d'amour... Vous, poètes, vous répétez toujours la même chose ! Ce *J'écris ton nom* qui termine les strophes, quelle répétition ! Je ne le détrompai pas. « Oui, monsieur, il s'agit d'un poème d'amour », répondis-je. Il haussa les épaules, apposa le cachet d'autorisation sur les épreuves, sans poursuivre sa lecture jusqu'au dernier mot, jusqu'à *Liberté*. Je sortis de son bureau, le coeur battant. Un miracle, un miracle, pensais-je. Ainsi *Liberté* d'Eluard put paraître non pas clandestinement, ce qui aurait réduit son audience, et non pas pour quelques-uns, mais pour tous. Je n'avais pas menti, d'ailleurs ! C'était bien un poème d'amour.

Cont@ct : olpa-contact@wanadoo.fr

Observatoire de la Laïcité de Provence et d'Aix

MVA, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve. 13090 Aix en Provence

Tél. 06 16 30 40 91

Permanence les jeudis matins, salle 303, au Ligourès, sur RV

Samedi 14 mars: OLPA présent à la **journée de la femme**: salle des États de Provence. Mairie d'**Aix en Provence**.
Du 21 au 28 mars: OLPA présent à la Maison des Associations Tavan, rue Tavan, **Aix en Provence**. **Semaine contre le racisme**.
Mercredi 25 mars: 17h30: CA de l'OLPA, le Ligourès. **Aix**.
Judi 26 mars: 13h45 à 15h45. Lycée Pasquet d'**Arles**. R Lazennec, modérateur. En concertation avec les professeurs de philosophie et de sciences humaines; avec la participation de représentants des cultes protestant, catholique, musulman, hébraïque, et de la Libre Pensée.
Religion et Laïcité: les 2 notions sont-elles compatibles ?
Vendredi 10 avril: 18h30. Pôle culturel JC Izzo. **Chateaufort-Les-Martigues**. Avec l'association "les amis de Jean Jaurès en Provence".
 Conférence animée par R Lazennec: "**Les dangers qui menacent la Laïcité**".

A lire :

En rapport avec le 60e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

- "Tous libres et égaux" (illustré), petit décryptage de la DUDH, par Aurine Crémieu - Ed. Autrement/Amnesty Int.
 - "Libres et égaux" (album illustré) - 60 ans de conquête des Droits humains - Ed. Flammarion / 45 euros
 - Dictionnaire des Droits de l'Homme - Ed. PUF
 - et aussi :
 - "Citoyen sans frontière" de Stéphane HESSEL - Ed. Fayard
- Cet homme remarquable a contribué à la rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.
- "La haine de l'Occident", de Jean Ziegler - Ed. Seuil Prix des Droits de l'Homme (2009)

Entendu/ Lu/ Vu :

Une conférence-débat s'est tenue à l'IEP, le 20 novembre 08 sur le thème "*Laïcité et laïcité positive*" organisée conjointement par l'OLPA et le Cercle Condorcet ; le sujet a été abordé avec de notables nuances par **Raphaël Liogier*** (Professeur à l'IEP et Directeur de l'Observatoire du Religieux, Aix-en-Provence) et **Jean-Paul Scot**** (Historien, Professeur).

R. Liogier a présenté une certaine "*laïcité à la française*" qui préconise une non intervention de l'État dans la pratique des cultes mais semble accepter un double jeu face à certaines pratiques observées dans la vie publique (voire la présence des cultes dans les médias publiques!..) qui pourraient porter atteinte au principe de neutralité de l'État défini par la Loi de 1905.

Reste à replacer notre Principe de laïcité dans le contexte de l'Europe en voie de construction... Et là, selon R.L., se profile une entreprise néo-cléricale ! à suivre de près.
 (Nous vous invitons à lire attentivement le Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, du 18 juin 2004, Partie I, Chap. III, Art. 1-52. Voir encadré page 3).

J.-P. Scot cite Jules Ferry et Jaurès, soulignant que "*les cultes doivent assurer leur propre développement et leurs pratiques*", alors que l'on constate actuellement un réveil du cléricalisme, sous la pression du Vatican qui condamne la laïcité et manoeuvre pour modifier la Loi de 1905. De leur côté, les Protestants réclament un élargissement de la notion de culte, y compris dans le domaine sportif... De telles revendications semblent trouver un écho dans les hautes sphères gouvernementales.

Alors, en conclusion, J.P. Scot demande de ne pas raisonner en terme identitaire et rappelle que "*la Laïcité n'est ni une philosophie, ni une religion civile, ni une idéologie d'État... Il s'agit d'un idéal de libération des citoyens pour le bien commun sans faire abstraction de leurs différences*".

* "Une laïcité "légitime". La France et ses religions d'État -
 Ed. Entrelacs, Paris (2006)

** "L'État chez lui, l'Église chez elle" et "Comprendre la Loi de 1905" -
 Ed. Seuil - Points Histoire (2005)

L'Observatoire de la Laïcité a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité et, si nécessaire, de mener toute action pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

La sagesse...?



**Je n'ai rien vu, je n'ai rien entendu...
Alors,
Je ne dirai rien !
Je n'ai rien à dire !**

A propos du colloque "Religions et Puissance publique dans l'Union Européenne"

Sous l'égide du Ministre des Affaires Étrangères et du Ministre de l'Intérieur de la République française, un Colloque a rassemblé, le 17 décembre 2008, **des Représentants des religions monothéistes des 27 États membres de l'Union Européenne.**

Sur le thème "Religions et Puissance publique dans l'Union Européenne", une telle rencontre semble s'aligner sur le Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe : Partie I, chapitre III, Art. I-52. (voir encadré ci-dessous)

Or, ce Traité n'a pas encore été adopté dans le cadre de l'Union Européenne (!) et le texte en question contrevient à la spécificité de la France dont le gouvernement est tenu de respecter la Loi nationale de 1905 ! Ce Colloque n'a donc aucune justification. Par ailleurs, il s'agit d'une atteinte insidieuse à la Loi française de séparation des Églises et de l'État.

D'autre part, l'Observatoire de la Laïcité de Provence et d'Aix, comme nombre de citoyens et d'associations, est inquiet devant certains discours prononcés par le Président de la République car ils tendent à promouvoir la pensée religieuse dans les affaires de l'État, ceci en totale violation de la Loi sur la Laïcité de 1905.

Souhaitant contribuer à davantage de vigilance et rappelant combien les principes de Laïcité restent les meilleurs garants de la paix sociale dans notre pays, l'Observatoire de la Laïcité de Provence et d'Aix rappelle que la Laïcité est un principe constitutionnel impliquant la séparation des Églises et de l'État, la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, la neutralité de l'État en matière d'options spirituelles et sa non intervention financière dans ce domaine.

Projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe : Partie I, chapitre III, Art. I-52

Statut des églises et des organisations non confessionnelles:

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.
2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.
3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

A lire également, dans ce même projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe :
Partie II - la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Art. II-70

Liberté de pensée, de conscience et de religion.

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.
2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

www.observatoirelaicite13aix.org

Journée annuelle de la laïcité, 9 décembre 2008

Par Robert Lazennec, responsable de la formation pédagogique à l'OLPA.

Comme d'autres associations laïques, l'OLPA s'est engagé cette année, dans une première action visant à l'instauration d'une journée annuelle de la laïcité le 9 décembre, date anniversaire de la Séparation des Églises et de l'État en 1905.

Il ne s'agit pas d'ajouter une journée mémorielle supplémentaire au calendrier, mais bien de fêter ce pilier de la République qu'est la laïcité, de mettre en avant ce qui nous unit par un temps fort de l'action menée par ailleurs au quotidien, de valoriser ce "socle du vivre ensemble".

Cette journée devrait être, à tous niveaux y compris les établissements scolaires, l'occasion de multiples actions concrètes pour mieux faire connaître la laïcité et ce qu'elle nous apporte.

Nous avons donc adressé un courrier :

- d'une part à tous les maires du département des Bouches-du-Rhône pour les sensibiliser à cette idée et proposer notre aide pour épauler leurs initiatives,
- d'autre part aux députés et sénateurs de la région PACA pour demander leur intervention, en ce sens, au Parlement.

Des actions encourageantes ont vu le jour dès 2008 et, pour ce qui concerne l'OLPA, nous avons été partenaires des élus de **Vitrolles, Salon, Grans, Miramas** et avons reçu des premiers témoignages d'intérêt pour l'instauration -chaque année- de cette journée, le 9 décembre.

En partenariat avec la **Ville de Vitrolles**, les cercles "*Amis de Jaurès en Provence*" et le groupe "*Jean Jaurès*" de la Libre Pensée, un programme, "*les Journées de Vitrolles*" a été bâti, associant action d'information sur le marché, conférences ("La laïcité une chance pour la République" "Communautés : oui, communautarisme : non", et projection de film "La séparation").

Les rencontres et échanges dans la rue, assurés par l'OLPA, se sont effectués autour du thème "*Qu'est-ce que la Laïcité ?*", la remise d'une fiche sur la laïcité et un carton festif facilitant le dialogue, chaque carton mettant en valeur un aspect de la laïcité. La pluie a toutefois contrarié ces rencontres.

Répondant à **Grans-Progrès social** (association citoyenne) nous avons, à Grans :

- participé en partenariat avec les mairies de **Grans, Lançon, Miramas et Salon**, à une belle fête de la laïcité, (liberté-laïcité, égalité-laïcité, fraternité-laïcité) se terminant par un lâcher de ballons ;
- présenté une conférence sur le thème de "La Laïcité en danger".

Enfin à **Salon**, en présence de défenseurs de la laïcité dont l'OLPA, le maire a solennellement signé la Charte de la Laïcité dans les services publics, marquant ainsi son attachement à la laïcité.

2008 était un premier pas ; il nous faut poursuivre!

À cette occasion, l'OLPA s'est vu confier la Charte de la Laïcité dans les Services Publics, cosignée par MM les Maires Yves Vidal de Grans, Michel Tonon de Salon-de-Provence, Frédéric Vigouroux de Miramas, Georges Virlogeux de Lançon-de-Provence, MM Joël Dechaume et Christian Joffre représentant respectivement les obédiences maçonniques GODF et GLMU, et Mme Dorothee Yven notre présidente.

Note aux sympathisants :

Toute aide à nos activités, ainsi que votre participation occasionnelle, sont bienvenues.

Pour écrire à l'équipe rédactionnelle du présent bulletin: jean-claude.julien7@orange.fr